



**Communiqué
de presse**

**Syndicat
National du
Personnel
Navigant
Commercial**

Syndicat National du Personnel Navigant Commercial

Réaction du SNPNC/FO au reportage sur les Compagnies Air France et Transavia diffusé dans l'émission « *Envoyé Spécial* » sur France 2

Le SNPNC/FO, syndicat national qui représente les Hôtesse et Stewards des Compagnies aériennes françaises dénonce, le reportage sur les Compagnies Air France et Transavia et leurs personnels diffusé dans l'émission « *Envoyé Spécial* » du jeudi 11 juin sur France 2.

Ce reportage comprend non seulement des erreurs et/ou mensonges explicites : notamment le fait que sur Airbus A320, les membres d'équipage PNC sont de 4, comme à Transavia, et non à 5 comme cela est affirmé, et implicites : le PNC d'AF effectue aussi 4 décollages/atterrissages quotidiens sur moyen-courrier, il ne manque pas de professionnalisme par rapport à ses homologues « exemplaires » de Singapore Airlines. Mais aussi, dans ce même reportage des propos diffamants comme le « *j'm'en foutisme* » prêté à une PNC AF en Cabine business et appelé à devenir une généralité.

Le SNPNC/FO constate que la Direction d'Air France, qui n'a rien fait pour prendre la défense de ses salariés ni de son produit par rapport à un reportage tourné il y a plus de 6 mois, est au minimum co-responsable des effets dévastateurs qu'il produit sur son image dans l'opinion. Le SNPNC/FO dénonce la méthode récurrente de la Direction d'Air France consistant, à chaque fois qu'elle veut dégrader les conditions de travail et de rémunération de son personnel, à culpabiliser celui-ci aux yeux du grand public, méthode lui permettant de faire oublier qu'elle porte la plus forte part de responsabilité dans les difficultés rencontrées par la Compagnie. Le SNPNC/FO rappelle enfin que le PNC Air France a consenti il y a 2 ans des sacrifices de productivité à hauteur de 20% contre un engagement de la Direction à redresser la Compagnie, et qu'à ce jour une seule des parties a tenu ses engagements.